

ISFRI - Fonds de dotation  
Mis à jour le 30/06/2015 par SFR

Je souhaite faire un don à l'ISFRI

- [Formulaire de demande de don](#)
- [Formulaire de demande de don](#)

⇒ [English version](#)

*La SFR crée un fonds de dotation :*

## ISFRI

INSTITUT POUR LE SOUTIEN À LA FORMATION ET À LA RECHERCHE  
EN IMAGERIE DIAGNOSTIQUE ET INTERVENTIONNELLE



**L'Institut pour le soutien à la formation et à la recherche en Imagerie, diagnostique et interventionnelle, est une structure nouvelle, qui permet de promouvoir la recherche et l'éducation en nouant des partenariats innovants avec le monde médico-économique tout en permettant une diversification des ressources de la discipline, notamment grâce au mécénat.**

### *L'ISFRI a pour objet*

Participer au financement **d'actions de formation et de recherche** en radiologie diagnostique et interventionnelle pour :

- **Améliorer la prise en charge des patients** en optimisant la sécurité des techniques et leurs performances ;
- **Promouvoir la recherche** en imagerie par le soutien d'études et de travaux de recherche, notamment ceux de **jeunes radiologues** ;
- Promouvoir les études médico-économiques et d'impact sur la santé en lien avec les **tutelles de santé** ;
- Contribuer au **rayonnement de l'imagerie française ou francophone** par le soutien d'actions internationales ;
- Soutenir la **formation initiale ou continue** des principaux acteurs de l'imagerie ;
- Amplifier ou structurer la **collaboration entre radiologues et cliniciens** autour des bonnes pratiques.

### *Moyens d'actions*

- Collecter les dons et legs, recueillir le financement pour des projets de recherche importants (études de cohortes, recueils et analyses de données, études prospectives). L'ISFRI assurera une évaluation scientifique des projets pour les prioriser et **garantir une utilisation rigoureuse au plan scientifique et totalement éthique des sommes collectées**.
- Promouvoir les savoirs faire et les innovations auprès du grand public par :
  - la création d'un centre d'information du public,
  - l'organisation de manifestations (colloques, congrès, séminaires),

- la création de bases de données et d'un site Internet pour promouvoir les actions soutenues par l'ISFRI,
- la publication d'outils de communication divers (revues, journaux, ouvrages).

### *Ressources*

Les ressources de l'ISFRI sont constituées :

- de dons pouvant être issus de campagnes d'appel à la générosité du public,
- des activités autorisées par les statuts,
- des produits pour rétribution de services rendus.

**Grâce à leurs dons, les particuliers ou les entreprises, pourront bénéficier d'une déduction fiscale\*.**

### *Composition du Conseil d'Administration*

Ses membres sont répartis en 3 Collèges :

- Le **Collège des fondateurs** avec son Président qui est le représentant légal de la Société Française de Radiologie, son Trésorier qui est le trésorier de la Société Française de Radiologie, un secrétaire qui est le secrétaire général de la Société Française de Radiologie.
- Un **Collège des donateurs**.
- Un **Collège des personnalités qualifiées extérieures**.

### *Siège social*

20 avenue Rapp, 75007 Paris.

## **L'ISFRI a besoin de votre soutien !**

### *\* Rappel des avantages fiscaux pour les donateurs :*

#### ● Pour les particuliers

Une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. En cas de dépassement de ce seuil, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes.

#### ● Pour les entreprises et les professionnels

Une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, ce dernier étant pris dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT, pour les entreprises et les professionnels assujettis à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS). En cas de dépassement de ce seuil, l'excédent est reporté sur les 5 exercices suivants.

